

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3567-2005

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
(ci-après nommé HQD)

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Intervenant

PLAN D'ARGUMENTATION DE L'INTERVENANT SUR LA REQUÊTE EN RÉVISION
D'HYDRO-QUÉBEC À L'ÉGARD DE LA DÉCISION D-2005-34 DE LA RÉGIE DE
L'ÉNERGIE

Nous nous excusons pour le dépôt tardif du présent plan d'argumentation. Pour les raisons qui suivent, nous pensons que ce dépôt tardif ne nuira en rien au processus tout en nous permettant de contribuer à cet important débat.

AU SOUTIEN DE SON PLAN D'ARGUMENTATION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Justification de sa demande :

- À titre d'intervenant, il désire contribuer activement, dans une optique d'intérêt public, à ce que la présente demande en révision du dossier

tarifaire du Distributeur d'électricité soit apte à refléter les préoccupations environnementales et de développement durable de la société québécoise.

- Le GRAME est un intervenant reconnu du dossier R-3541-2004.
- La durée de notre argumentation n'excèdera pas 10 minutes, ce qui permettra d'enrichir cette consultation publique sans porter préjudice au bon déroulement de l'audience et à sa tenue dans des temps raisonnables.

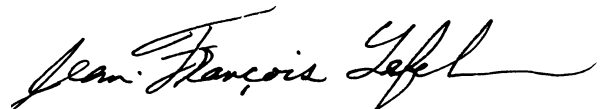
II. PLAN D'ARGUMENTATION

- Enjeux environnementaux et de développement durable découlant de la demande en révision.
- Commentaires du GRAME à l'égard du compte de frais reportés pour l'approvisionnement post-patrimonial.
- Commentaires du GRAME à l'égard du coût d'approvisionnement du tarif BT pour décembre 2004.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR le présent plan d'argumentation du GRAME.

Montréal, le 17 juin 2005

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Lefebvre". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Jean-François Lefebvre
GRAME